



CJH AVOCAT – DROIT DES AFFAIRES

Principales différences entre SARL/EURL et SAS/SASU

Les points communs :

L'EURL est une SARL Unipersonnelle, et la SASU est une SAS Unipersonnelle.

Pour ces deux formes de sociétés, aucun capital social minimum n'est requis, le montant du capital est fixé librement.

La responsabilité des associés est limitée à leurs apports dans les 2 sociétés.

Les 2 types de sociétés ont un exercice social de 12 mois et tiennent une assemblée générale par an.

Les différences : les règles de fonctionnement et le statut social du dirigeant

Les règles de fonctionnement sont différentes : plus souples dans les SAS / encadrées par le Code de commerce pour les SARL (notamment sur les règles de majorité des décisions en assemblées générales et règles de convocation)

Dans la SAS, le dirigeant (Président, directeur général) est inscrit au régime général de Sécurité sociale (hors assedic) s'il perçoit une rémunération

Dans la SARL, le dirigeant (gérant) est : - s'il est gérant-majoritaire : TNS (travailleur non salarié) régime social des indépendants - s'il est minoritaire, égalitaire ou non associé : assimilé salarié

Les cotisations du dirigeant dépendant du votre régime de rattachement :

- Pour le dirigeant assimilé salarié, les cotisations s'élèvent globalement à 65 % de la rémunération brute, soit 82 % de la rémunération nette

- Pour le dirigeant rattaché au régime social des indépendants, les cotisations correspondent environ à 44 % de la rémunération brute.

[les cotisations sociales d'un salarié cadre sont en moyenne de 75 % de son salaire brut]

Mesure d'exonération de début d'activité : pour tous les régimes